

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Juin 2011

Président : Mr GUY LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Danielle DURAND - Maryse PETIT - Pascale GAY - Pascale ODIN - Josiane DUMONT
Mrs Jean Patrick BROUX - Michel BADOT - Bernard TISSOT - Jean Claude FEVRE - Claude MULLIERE

Absents : Claudette TISSOT pouvoir Danielle DURAND - Evelyne VEROT pouvoir Josiane DUMONT
Geneviève PLAT pouvoir Maryse PETIT Non excusé : Mr Vincent NICOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le compte rendu de la séance précédente.

ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Mr le Maire rappelle au Conseil que l'agence Départementale a été créée pour apporter aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Le Conseil décide :

- d'adhérer et d'en approuver les statuts
- de désigner Mr Guy LOMBARD comme représentant titulaire à l'agence et Mme Claudette TISSOT en tant que suppléante.
- d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 0,50 € par habitant pour l'année 2011.

LOCATION MODULAIRE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que suite à une ouverture de classe pour la rentrée 2011, la commune se voit contrainte de louer un modulaire afin d'accueillir les élèves. Pour cela un avis d'appel public à la concurrence est lancé. La date limite de remise des offres est fixée au 25 juin 2011.

RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Afin de combler un surplus d'activité au sein des services techniques, Mr le Maire propose au Conseil de recruter une personne en CDD de droit public de 6 mois pour une durée hebdomadaire de 17 h 30.

STAGE Mr Christian LOMBARD

Dans le cadre d'une réinsertion pour l'emploi, la commune accueillera Mr Christian LOMBARD au sein des services techniques pendant 3 semaines et pour une durée de 35 heures hebdomadaire. Une convention de stage sera signée avec le CLAF de Louhans et prendra effet le 20 juin 2011. Mr le Maire rappelle que cette action est gratuite.

FAUCHAGE ACCOTEMENT

Face au manque de temps du personnel communal, Mr le Maire propose au Conseil de recourir aux services d'une entreprise privée, qui viendra faucher les accotements de la Commune fin juillet 2011. Le coût de ce service sera de 1650 € H.T.

REVALORISATION DES LOYERS DES BATIMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Le Conseil décide d'augmenter les loyers au 1er juillet 2011 selon l'indice de revalorisation des loyers en vigueur : Mr Daniel GANDREAU : + 1,45 % soit un loyer de 250,21 € Mr Vincent NICOT : + 1,45 % soit un loyer de 274,47 € Mr J.L. GRANDJEAN : + 0,57 % soit un loyer de 625,02 € Mie Ophélie REMEDER : + 1,45 % soit un loyer de 521,10 € Mr Grégory HERRERO : + 1,10 % soit un loyer de 505,50 €

REVISION DES TARIFS DES SALLES

Le Conseil décide de fixer les nouveaux tarifs des salles communales valables à compter du 01/01/2012 comme suit :

Salle polyvalente, location au week-end :

- Habitants de la Commune ou résidents secondaires : Avec repas : 180 € + 25 € forfait vaisselle + 50 € forfait chauffage du 1er octobre au 30 avril. Arrhes à verser : 90 €. Sans repas : 100 € + 50 € forfait chauffage. Arrhes à verser : 50 €
 - Habitants extérieurs à la Commune : 280 € + 25 € forfait vaisselle + 50 € forfait chauffage. Arrhes à verser : 140 €
 - Traiteur Commune : 280 € + 25 € forfait vaisselle + 50 € forfait chauffage.
 - Traiteur hors Commune : 400 € + 25 € forfait vaisselle + 50 € forfait chauffage
- Caution de 500 € dans tous les cas.

Structure d'accueil :

- Habitants de la Commune ou résidents secondaires : Location au week-end : 160 €. Arrhes à verser : 80 €
 - Location pour apéritif ou à la journée : 120 €. Arrhes à verser : 60 €
 - Habitants extérieurs à la Commune : 200 €. Arrhes à verser : 100 €
 - Traiteur Commune : 200 €. Arrhes à verser : 100 €
 - Traiteur hors Commune : 300 €. Arrhes à verser : 150 €
- Caution de 500 € dans tous les cas

Associations de la Commune pour les deux salles : 1ère manifestation gratuite , pour les suivantes : 50 €

Salle du temps libre : Pas de location. Mise à disposition gracieuse aux entreprises et associations de la Commune.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2011 :

Le Maire rappelle que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû par France Télécom, et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Calcul de la redevance suivant les montants de référence :

- Lignes aériennes : 10,99 km d'artères x 49,29 € = 541,70 €
- Lignes souterraines : 19,233 km d'artères x 36,97 € = 711,04 €
- Cabine : 3,1 x 24,64 € = 76,38 €
- Total : 1329,12 €

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Mr le Maire propose le coefficient de 2.5 pour l'indemnité d'administration et de technicité 2011. Le Conseil valide cette proposition.

DIVERS :

Monsieur le Maire présente au Conseil les annonces et remerciements reçus en Mairie

Mme Maryse PETIT informe le Conseil :

- de l'avancement du plan du cimetière qui devrait être terminé pour décembre 2011, puis informatisé.
- que deux avis d'appel à la concurrence ont été lancés, d'une part pour la réfection de la façade mairie-cantine, et d'autre part pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger.

Mme Josiane DUMONT annonce :

- que la cérémonie du 18 juin est fixée à 9 h 30
- les effectifs pour la rentrée scolaire 2011/2012
- 100 % de réussite au passage du permis scolaire piéton.

Mr Michel BADOT informe :

- que les coupes de bois de chauffage 2010/2011 ont rapporté 10 000 € à la commune pour 91 lots vendus.
- que le devis de l'ONF concernant l'exploitation de peupliers à Tenarre s'élève à 657 € TTC.

